



## Communiqué de presse

### Le ROC devrait repasser son Code




Près de 200 articles de loi sont consacrés, dans le Code de l'environnement, à la Chasse qui est le loisir à ce jour le plus réglementé de France.

A cela, s'ajoutent des centaines de décrets et d'arrêtés permettant, notamment aux Préfets comme aux Maires, d'interdire une activité sur un lieu présentant des dangers pour des raisons diverses.



Le ROC, rassemblement d'opposants à la Chasse, qui plaide pour un Code de la Chasse devrait commencer par prendre connaissance du Code de l'environnement mais aussi du Code Civil sur le droit de propriété, dont la chasse et la pêche sont l'une des composantes.

Réglementer les usages, c'est d'abord savoir que l'on parcourt un espace naturel dont les propriétaires et les usagers payants doivent être respectés.



150 000 chasseurs sont formés, chaque année, au rappel des règles de sécurité, par les Fédérations Départementales. En 10 ans, ces formations ont permis de diviser par deux le nombre d'accidents.

En cas d'atteinte aux principes de sécurité, les sanctions, particulièrement sévères, conduisent au retrait du permis de chasser et parfois même du permis de conduire, avec des interdictions de pratiquer la chasse pour plusieurs années.



La Fédération Nationale des Chasseurs réaffirme son attachement au principe de liberté et de responsabilité, sans ségrégation, entre les divers usagers de la nature.



#### Contact Presse

Christine André

Tél. : 01 41 09 65 10

Fax : 01 41 09 65 18

[candre@chasseurdefrance.com](mailto:candre@chasseurdefrance.com)